CHAMBRE DES EXPERTS
DU G-D DE LUXEMBOURG
SECTION F.A.S.T.

SECTION F.A.S.T. - FORMULAIRE DE CANDIDATURE

(version 10/2023 valable à partir du 01/10/2023)

Nom :…..…… **Prénom:……**

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES : (LE CANDIDAT DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES STATUTS ET DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR ACTUELLEMENT EN VIGUEUR)

DEMANDE D'ADHESION :

Le candidat adressera son dossier de demande d'adhésion au secrétariat de la Section F.A.S.T., composé des documents suivants:

- Le présent formulaire de candidature dûment signé (7 pages à remettre dûment complétées et signées).
- Les annexes, voir page 6.
- Les copies PDF par WeTransfer.

Afin que la demande soit soumise à la prochaine session de la Commission d'Admission, le dossier devra parvenir exclusivement par courrier postal à l'adresse ci-dessous:

Chambre des Experts, section F.A.S.T.
c/o M. Léopold Wilmotte, secrétaire
3, rue Fontebierg
L- 3381 Livange

et au plus tard:

- **jusqu'au 28 février pour la session de printemps (mars)**
- **jusqu'au 31 août pour la session d'automne (septembre)**

CHAMBRE DES EXPERTS
DU G-D DE LUXEMBOURG
SECTION F.A.S.T.

SECTION F.A.S.T. - FORMULAIRE DE CANDIDATURE

NOM :…….. **PRENOM:**……

2. COTISATIONS

La cotisation en tant que membre au sein de la Chambre des Experts, se répartit comme suit :

- Traitement du dossier de candidature: 50,00 €
- Droit d'entrée nouveau membre (payement unique) 250,00 €
- Cotisation annuelle Chambre des Experts (payement annuel) 125,00 €
- Cotisation annuelle Section F.A.S.T. auprès de la Chambre des Experts (payement annuel) 175,00 €

A noter que toute demande d'admission est assujettie au paiement d'un montant de 50 € pour traitement du dossier par la commission d'admission, à régler préalablement par virement au compte indiqué ci-dessous. En cas d'un refus ou d'un rejet de la candidature, ce montant sera redevable à chaque nouvelle introduction de demande d'admission. En cas d'un dossier incomplet, le montant de 50,- € sera redevable dès qu'une troisième demande de la part de la commission d'admission sera nécessaire au traitement correct du dossier.

Nouveaux membres sous parrainage:

Après son admission, tout nouveau membre doit conclure une convention de parrainage. Cette convention doit être signée au plus tard 6 mois après la date de la lettre d'admission et accomplie au plus tard 48 mois après cette date. La période de parrainage peut varier de 9 à 48 mois, mais doit porter sur une durée permettant de suivre un cycle complet de la formation d'agrément de base dispensée auprès de la CEL (voir les détails sur le formulaire-type de convention téléchargeable).
Les nouveaux membres seront acceptés sous la dénomination de "membre sous parrainage". Après le parrainage accompli avec succès, le Conseil d'Administration de la Section F.A.S.T. décidera de l'inscription sur la liste des membres agréés ou sur la liste des membres associés.

PRESIDENT
Loris GUBBINI
SECRETAIRE
Danielle GHERARDI - KLEIN

3, rue Fontebierg
L-3381 LIVANGE
E info-CEL@chambre-expert.lu
URL www.chambre-expert.lu

T +352 661 311 127
uniquement sur rendez-vous
ASBL créée le 30/09/1997
Mémorial C N°1 – 1998

Matricule: 19976101726
Relation bancaire - BGL
SWIFT BGLLLULL
LU74 0030 7854 9018 0000

CHAMBRE DES EXPERTS
DU G-D DE LUXEMBOURG
SECTION F.A.S.T.

SECTION F.A.S.T. - FORMULAIRE DE CANDIDATURE

NOM :..... **PRENOM:**.....

3. COORDONNÉES PERSONNELLES

COORDONNEES PRIVEES/DOMICILE :

NOM: ..... Prénom: .....

Rue: .....N°..... Code postal: .....

Ville:.....

Date de naissance:..... Tél privé: .....

Email privé: ..... Fax privé: .....

COORDONNEES PROFESSIONNELLES:

Pour les indépendants:

Nom de la Société, l'entreprise, bureau....: .....

Pour les employés:..... Nom de l'employeur: .....

Rue: ..... N°: .....

Code postal: ..... Ville: .....

Tél fixe. ..... Fax: .....

Gsm : .....

Profession précise: .....

Statut professionnel précis: (indépendant, employé, associé-gérant) .....

Email professionnel: .....

Adresse Internet: .....

Numéro de TVA (ne pas indiquer le numéro de l'employeur): .....

TVA au nom de: .....

Je suis également membre des associations professionnelles suivantes

PRESIDENT
Loris GUBBINI
SECRETAIRE
Danielle GHERARDI - KLEIN

3, rue Fontebierg
L-3381 LIVANGE
E info-CEL@chambre-expert.lu
URL www.chambre-expert.lu

T +352 661 311 127
uniquement sur rendez-vous
ASBL créée le 30/09/1997
Mémorial C N°1 – 1998

Matricule: 19976101726
Relation bancaire - BGL
SWIFT BGLLLULL
LU74 0030 7854 9018 0000

CHAMBRE DES EXPERTS
DU G-D DE LUXEMBOURG
SECTION F.A.S.T.

SECTION F.A.S.T. - FORMULAIRE DE CANDIDATURE

NOM :…….…… **PRENOM:**……

(spécifier noms et

coordonnées)…….

PRESIDENT
Loris GUBBINI
SECRETAIRE
Danielle GHERARDI - KLEIN

3, rue Fontebierg
L-3381 LIVANGE
E info-CEL@chambre-expert.lu
URL www.chambre-expert.lu

T +352 661 311 127
uniquement sur rendez-vous
ASBL créée le 30/09/1997
Mémorial C N°1 – 1998

Matricule: 19976101726
Relation bancaire - BGL
SWIFT BGLLLULL
LU74 0030 7854 9018 0000

CHAMBRE DES EXPERTS
DU G-D DE LUXEMBOURG
SECTION F.A.S.T.

SECTION F.A.S.T. - FORMULAIRE DE CANDIDATURE

NOM :…….. **PRENOM:**……

4. ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

LIEU ET FREQUENCE DE L'ACTIVITE:

- ☐ exerce régulièrement
- ☐ exerce occasionnellement
- ☐ exerce au Grand-Duché de Luxembourg
- ☐ exerce à l'étranger (si oui, indiquer le pays et le %-age de son activité réparti entre l'étranger et le Grand-Duché de Luxembourg:…….....……..)
- ☐ exerce ……

SECTEURS D'ACTIVITE:

Les numéros des rubriques choisies sont à inscrire respectivement dans les cases vides ci-dessous.
Le candidat choisira uniquement des rubriques pour lesquelles il possède la **certification officielle** respectivement où il peut prouver à la Chambre des experts une expérience suffisante.
Veuillez consulter le site internet de la chambre pour plus de détails concernant les rubriques.

oui / non *(biffer ce qui ne convient pas)*	**ASSERMENTE AUPRES DES TRIBUNAUX**
oui / non *(biffer ce qui ne convient pas)*	**EXPERTISES POUR COMPAGNIES D'ASSURANCES**

PRESIDENT
Loris GUBBINI
SECRETAIRE
Danielle GHERARDI - KLEIN

3, rue Fontebierg
L-3381 LIVANGE
E info-CEL@chambre-expert.lu
URL www.chambre-expert.lu

T +352 661 311 127
uniquement sur rendez-vous
ASBL créée le 30/09/1997
Mémorial C N°1 – 1998

Matricule: 19976101726
Relation bancaire - BGL
SWIFT BGLLLULL
LU74 0030 7854 9018 0000

CHAMBRE DES EXPERTS
DU G-D DE LUXEMBOURG
SECTION F.A.S.T.

SECTION F.A.S.T. - FORMULAIRE DE CANDIDATURE

NOM :…….…… **PRENOM:**……

Inscrire les numéros correspondants dans les cases à gauche Die zutreffenden Nummern in linksstehende Kästen schreiben.
La ComAd se réserve le droit de demander la certification de certaines de positions.
Die ComAd behält sich das Recht vor, eine Bescheinigung für bestimmte Positionen nachzufragen.

annexe(s) : copie(s) certification(s) :	**SPÉCIALITÉS** 1. 2.

PRESIDENT
Loris GUBBINI
SECRETAIRE
Danielle GHERARDI - KLEIN

3, rue Fontebierg
L-3381 LIVANGE
E info-CEL@chambre-expert.lu
URL www.chambre-expert.lu

T +352 661 311 127
uniquement sur rendez-vous
ASBL créée le 30/09/1997
Mémorial C N°1 – 1998

Matricule: 19976101726
Relation bancaire - BGL
SWIFT BGLLLULL
LU74 0030 7854 9018 0000

CHAMBRE DES EXPERTS
DU G-D DE LUXEMBOURG
SECTION F.A.S.T.

SECTION F.A.S.T. - FORMULAIRE DE CANDIDATURE

NOM :…….. **PRENOM:**……

5. ANNEXES (A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AFIN DE CONSTITUER UN DOSSIER COMPLET)

Les annexes sont à munir du numéro dans la liste ci-dessous (p.ex. 5.7) et ceci en haut à droite de la feuille A4 de chaque annexe. Les **cases sont à cocher.**

Pour tous les candidats:

5.1 ☐ curriculum vitae reprenant surtout les aptitudes professionnelles (max. 2 pages)
5.2 ☐ copie carte d'identité
5.3 ☐ extrait casier judiciaire original daté au plus de trois mois émis par le pays de résidence
5.4 ☐ certificat de résidence du pays de résidence
5.5 ☐ copie conforme des diplôme(s)
5.6 ☐ copies des certifications

Pour tous les indépendants (résidents et non-résidents):

5.7 ☐ copie conforme de l'autorisation d'établissement au Grand-Duché
5.8 ☐ attestation comme assujetti à la TVA (enregistrement) au Grand-Duché

Pour les membres OAI :

5.9 ☐ certificat d'inscription

Pour les non-résidents :

5.11 ☐ certificat d'inscription établi par un ordre professionnel en matière d'expertise de son pays de résidence (le cas échéant).

Pour les employés au Grand-Duché (résidents et non-résidents):

5.12 ☐ attestation d'inscription du Centre Commun de la Sécurité Sociale au Grand-Duché de Luxembourg.
5.13 ☐ attestation de l'employeur au Grand-Duché de Luxembourg que l'adresse professionnelle et le n°TVA de l'employeur peuvent être utilisés par le futur membre.

PRESIDENT
Loris GUBBINI
SECRETAIRE
Danielle GHERARDI - KLEIN

3, rue Fontebierg
L-3381 LIVANGE
E info-CEL@chambre-expert.lu
URL www.chambre-expert.lu

T +352 661 311 127
uniquement sur rendez-vous
ASBL créée le 30/09/1997
Mémorial C N°1 – 1998

Matricule: 19976101726
Relation bancaire - BGL
SWIFT BGLLLULL
LU74 0030 7854 9018 0000

CHAMBRE DES EXPERTS
DU G-D DE LUXEMBOURG
SECTION F.A.S.T.

SECTION F.A.S.T. - FORMULAIRE DE CANDIDATURE

NOM :…….. **PRENOM:**……

6. PROCÉDURE ET CORRESPONDANCE

Afin de présenter un dossier complet, le candidat remet un dossier (à transmettre obligatoirement sous forme de papier ainsi que sous format PDF à transmettre par WeTransfer) comprenant:

1. FORMULAIRE ET ANNEXES: L'original du présent formulaire signé ainsi que toutes les annexes sur papier. Le formulaire de candidature ainsi que les annexes entièrement scannées sous format PDF, dans une suite numérotée. Les rapports d'expertises seulement par WeTransfer au format PDF (Ne pas joindre des rapports d'expertise sous format papier !).

2. PREUVE D'EXPERIENCE: Le WeTransfer comprendra les copies digitales, exclusivement sous format PDF, de 3 rapports d'expertise maximum. (Tout autre format, ainsi que des copies sur papier ne seront pas considérés et seront renvoyés au candidat). Afin de respecter la confidentialité les noms des personnes, adresses etc. peuvent être rayés/masqués dans les rapports d'expertise soumis.

L'envoi de rapports d'expertise est facultatif.

Dès que l'instruction est terminée (acceptation ou refus, les expertises remis seront détruites).

Liste des rapports d'expertise envoyés par WeTransfer:

1. ……

2. ……

3. ……

La commission d'admission siège seulement deux fois par an, une fois au printemps, une fois en automne. La procédure d'admission peut donc durer plus d'une demi-année, sous condition que le dossier soit complet. Les candidats sont donc priés de patienter.

- Les candidats et nouveaux membres sous parrainage sont priés de communiquer avec la ComAD et le Conseil d'Administration exclusivement par courrier et s'abstenir de tout appel téléphonique et de toute correspondance par email.

Le / la soussigné(e) certifie que les pièces du présent dossier sont sincères et conformes.

Date: …….

PRESIDENT
Loris GUBBINI
SECRETAIRE
Danielle GHERARDI - KLEIN

3, rue Fontebierg
L-3381 LIVANGE
E info-CEL@chambre-expert.lu
URL www.chambre-expert.lu

T +352 661 311 127
uniquement sur rendez-vous
ASBL créée le 30/09/1997
Mémorial C N°1 – 1998

Matricule: 19976101726
Relation bancaire - BGL
SWIFT BGLLLULL
LU74 0030 7854 9018 0000

CHAMBRE DES EXPERTS
DU G-D DE LUXEMBOURG
SECTION F.A.S.T.

SECTION F.A.S.T. - FORMULAIRE DE CANDIDATURE

NOM :…….…… **PRENOM:**……

Nom. : …… Signature: …….

PRESIDENT
Loris GUBBINI
SECRETAIRE
Danielle GHERARDI - KLEIN

3, rue Fontebierg
L-3381 LIVANGE
E info-CEL@chambre-expert.lu
URL www.chambre-expert.lu

T +352 661 311 127
uniquement sur rendez-vous
ASBL créée le 30/09/1997
Mémorial C N°1 – 1998

Matricule: 19976101726
Relation bancaire - BGL
SWIFT BGLLLULL
LU74 0030 7854 9018 0000